

**Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité
(TURPE 5)**

**FO Énergie et Mines exprime devant la CRE ses exigences
Pour le service public et pour l'emploi**

Le 12 septembre dernier, une délégation de FO Énergie et Mines composée de Rémy SCOPPA, Jacky CHORIN, David BORGUET, DSC d'Enedis et Giorgio VALLARINO, DSC de RTE a été reçue, à notre demande, par le Président de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie), Philippe de Ladoucette accompagné de huit collaborateurs sur le projet de tarification de réseaux de distribution et de transport d'électricité.

FO a exprimé les plus vives inquiétudes sur les propositions de la CRE telles qu'elles sont actuellement soumises à la consultation publique.

REMISE EN CAUSE DES INVESTISSEMENTS ET DE L'EMPLOI

FO a vivement dénoncé le fait que ces propositions remettraient en cause le niveau des investissements —et donc le service public —, la qualité de service et l'emploi pour les agents de ces réseaux, compte tenu des exigences drastiques de productivité exigées.

DES PROPOSITIONS EMPREINTES DE PARTI-PRIS

FO a souligné le parti-pris des propositions émanant des cabinets-conseils choisis par la CRE, qui n'ont pas travaillé à partir des réalités, mais qui avaient manifestement comme seul objectif de «justifier» un tarif le plus bas possible, sans égard sur les conséquences de celui-ci. Il en résulte des propositions sur les charges d'exploitation ou de capital inacceptables.



DES PROPOSITIONS QUI NE PRENNENT PAS EN COMPTE LA RÉALITÉ

Le projet ne prend pas en considération les efforts réalisés. Pour la CRE, on est sur «toujours plus» de productivité par principe, alors que cela n'est plus possible.

Quant aux arbitrages proposés, ils ont été systématiquement faits sur le dos des entreprises historiques.

DES PROPOSITIONS QUI NE PRENNENT PAS EN COMPTE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les réseaux sont au cœur de la transition énergétique votée par le Parlement : celle-ci va générer des coûts additionnels, tant pour le raccordement des énergies renouvelables que pour les réseaux intelligents par exemple.

La CRE ne peut pas faire l'impasse sur ces exigences nouvelles.

LA CONCURRENCE EN QUESTION

FO a dénoncé l'attitude de la CRE sur la finalité de la concurrence, que nous combattons toujours : celle-ci était censée se faire au bénéfice des clients mais dans les faits, elle consiste le plus souvent en une pénalisation des opérateurs historiques au profit de leurs concurrents.

Cette politique idéologique s'est récemment traduite dans l'obligation faite à ERDF de changer son nom en Enedis, mesure coûteuse totalement absurde que nous avons vivement dénoncé.

FO A MIS EN GARDE LE RÉGULATEUR

FO a également mis en garde le régulateur sur les conséquences des choix qu'il prendra sur cette nouvelle structuration des TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité). Le groupe EDF est, en effet, déjà attaqué de toutes parts (volonté politicienne

de fermer Fessenheim et la majorité du thermique classique [fuel puis charbon], mise en cause des concessions hydro-électriques, difficultés dans le Commerce, etc.). La CRE doit mesurer les conséquences sociales, y compris sur les entreprises sous-traitantes, de la mise en place d'une structure tarifaire défavorable au service public et à l'emploi.

PAS DE PRÉCIPITATION SUR LE TURPE 5

FO a d'ailleurs souligné qu'il n'y avait aucune obligation de se précipiter sur ce TURPE puisqu'au moins pour Enedis, la tarification actuelle était valable jusqu'à la fin de 2017. FO a donc demandé de prendre le temps de la concertation et de ne pas se précipiter.

PAS DE CONCURRENCE « LIBREMENT FAUSSÉE » DANS LE SOCIAL !

FO a enfin informé la CRE, dans ce temple de la « concurrence libre et non faussée », que nous avons intenté un recours en justice contre Direct Énergie pour non application du Statut des IEG. Pas de commentaires de la CRE sur ce point. . . Pour une fois qu'elle aurait pu faire œuvre utile dans le social ! Une occasion ratée.

Lors de cette réunion de plus d'une heure et demie, la CRE a défendu le travail effectué tout en indiquant que les échanges avaient pour objectif de faire évoluer le projet.

FO considère que ce projet ne répond ni aux besoins du service public, ni à celui des salariés.

Il doit être complètement réécrit en se donnant le temps d'une vraie concertation.